

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 363S-CA-5491

concernant l'état de situation et perspective concernant les événements du printemps 2012 à l'UQO dans le contexte du mouvement étudiant de contestation contre la hausse des droits de scolarité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-troisième réunion (spéciale) tenue le jeudi 30 août 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'essor des activités de l'UQO au cours des dernières années et les ambitions de développement confirmées par la planification stratégique de l'Université;

ATTENDU que les événements survenus à l'UQO au printemps 2012, en particulier en mars et en avril, dans le contexte du mouvement étudiant de contestation contre la hausse des droits de scolarité, ont été d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'UQO;

ATTENDU que ces événements, marqués à l'indice d'une polarisation extrême des positions des adhérents et des opposants à la hausse des droits de scolarité, ont provoqué des divisions, voire, dans certains cas, des blessures profondes parmi les membres de la communauté universitaire;

ATTENDU que la communauté universitaire, dans son ensemble, a été et continue, à la fois, à être profondément affectée par ce triste épisode de la jeune histoire de cette Université et à être en bonne partie divisée quant aux différents enjeux qu'il comportait, tant sur le fond que sur sa gestion;

ATTENDU que ces événements ont entraîné des situations inédites qui ont fait en sorte que l'UQO était devenue, par moments, et bien malgré elle, l'épicentre de cette « crise » d'envergure provinciale;

ATTENDU que le conseil d'administration a été sollicité régulièrement, tout au long des événements, essentiellement pour approuver des modifications au calendrier universitaire, mais qu'il ne s'était pas encore donné l'opportunité de s'exprimer à l'égard des événements dans leur ensemble, ce qu'il pourra justement faire par la présente résolution;

ATTENDU l'état de situation présenté par le recteur dans le cadre d'un comité plénier dans le cours de la présente séance du conseil d'administration, ainsi que les interventions des membres;

ATTENDU les conséquences importantes subies par les étudiants et par l'ensemble du personnel de l'Université à la suite des activités de perturbation reliées à ces événements;

ATTENDU l'impact majeur de cette crise au plan des ressources et du rayonnement de l'UQO et les mesures de redressement qui devront être mises en place rapidement pour assurer, autant que faire se peut, un retour à un fonctionnement optimal de l'établissement;

ATTENDU les pertes financières importantes résultant de cette crise qui viennent compromettre sérieusement sa capacité à assurer un fonctionnement normal;

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 363S-CA-5491**

concernant l'état de situation et perspective concernant les événements du printemps 2012 à l'UQO dans le contexte du mouvement étudiant de contestation contre la hausse des droits de scolarité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-troisième réunion (spéciale) tenue le jeudi 30 août 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'injonction prononcée et renouvelée par la Cour supérieure du Québec qui ordonnait à l'UQO d'offrir tous les cours inscrits à l'hiver 2012 de manière normale, malgré la position relative à la « grève » générale illimitée adoptée par les étudiants du campus de Gatineau de l'AGEUQO;

ATTENDU le risque important que représente cette crise et ses effets sur le patrimoine de l'UQO et l'obligation, pour ses dirigeants, de prendre les moyens pour en minimiser les effets;

ATTENDU les effets majeurs de perturbation des événements sur plusieurs activités institutionnelles qui ont été annulées ou reportées;

ATTENDU qu'il ressort de l'analyse préliminaire des faits relatifs aux événements que la direction et toutes les autres personnes qui ont eu un rôle à exercer ont accompli leur devoir et ont assumé leur responsabilité dans des circonstances très difficiles, souvent imprévisibles dans un climat de tensions extrêmes;

ATTENDU l'importance de travailler dans le respect des particularités universitaires et des convictions de chacun des membres de la communauté universitaire, à rétablir un climat de collaboration, d'entraide et de complicité pour favoriser le développement et le rayonnement de l'UQO, et ce, dans l'intérêt des étudiants et dans l'intérêt public;

ATTENDU les discussions en comité plénier et en séance;

ATTENDU la recommandation de la présidente du conseil d'administration;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

EXPRIME de nouveau sa confiance envers le recteur et son équipe de direction;

APPUIE les démarches du recteur et de son équipe de direction visant à rétablir un climat organisationnel serein et de qualité, de manière à assurer l'accomplissement de la mission de l'UQO dans le respect et les valeurs de l'ensemble de ses membres, ainsi qu'à permettre à l'UQO de poursuivre dans cet élan qui était le sien avant la survenance des événements;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 363S-CA-5491

concernant l'état de situation et perspective concernant les événements du printemps 2012 à l'UQO dans le contexte du mouvement étudiant de contestation contre la hausse des droits de scolarité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-troisième réunion (spéciale) tenue le jeudi 30 août 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

INVITE tous les membres de la communauté universitaire, les instances, les associations et les syndicats à collaborer à cet effort de rétablissement du climat organisationnel, et ce, dans l'intérêt des étudiants et l'intérêt public;

MANDATE le recteur pour lui faire rapport périodiquement de l'état de situation concernant les effets du mouvement étudiant et de l'évolution du climat organisationnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général